

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-249

Avis vous est donné par la soussignée directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, qu'à la séance ordinaire du 9 janvier 2018, le conseil a adoptée, par sa résolution numéro 2019-01-007, le règlement numéro 2018-249 intitulé

LA GESTION CONTRACTUELLE

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire à la Municipalité du Village de Fort-Coulonge au 134, rue Principale durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi entre 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h.

DONNÉ À FORT-COULONGE, QUÉBEC, CE 23^E jour du mois de janvier 2019.

**Ellen Boucher
Directrice générale /Secrétaire Trésorière**